



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 28 septembre 2016]

Date de la convocation
22 septembre 2016
Date d'affichage
22 septembre 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Procurations : 4
Votants : 31

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH

N°117 / 2016

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

OBJET DE DELIBERATION : Réaménagement des locaux du bâtiment 80 place d'Hautpoul : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de communes Tarn et Dadou

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 255 436 € HT, comprenant le désamiantage, le remaniement de la toiture, le remplacement de menuiseries, la réfection des peintures et revêtements de sols, et l'installation d'un ascenseur.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	255 436 € HT
- Etat (DETR)	28 993 €
- Fonds de concours spécifique TED (délibération du 7 juin 2016)	40 000 €
- Communauté de communes	73 221 €
- Ville de Gaillac	113 222 €

VOTE : 5 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement présenté ci-dessus

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Gaillac, le 29 septembre 2016

Le maire
Patrice GAUSSERAND

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160928-117-2016-DE
Date de télétransmission : 30/09/2016
Date de réception préfecture : 30/09/2016